

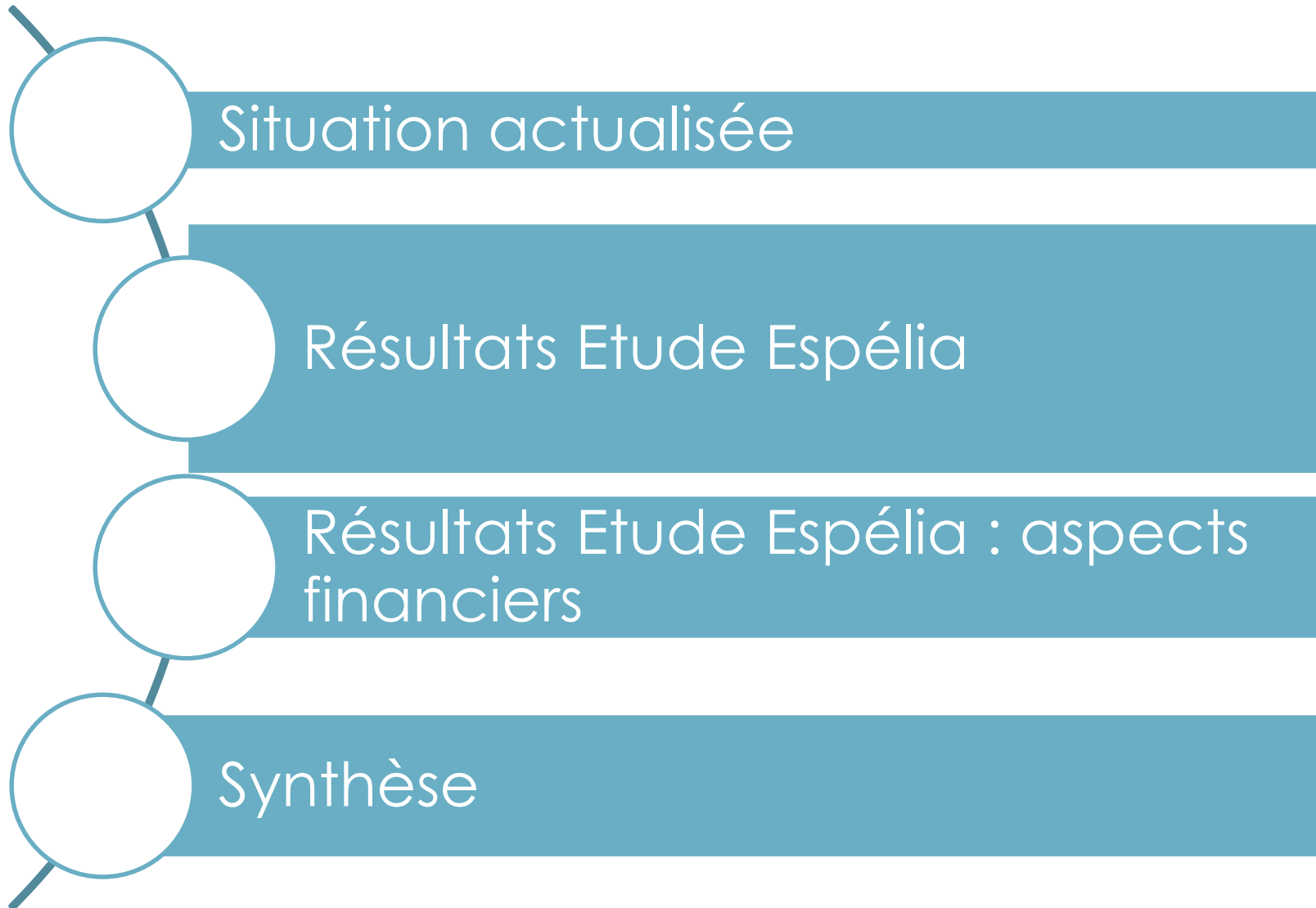


Conseil Communautaire du 17 décembre 2018



relatif au mode de gestion du service de l'eau

Sommaire

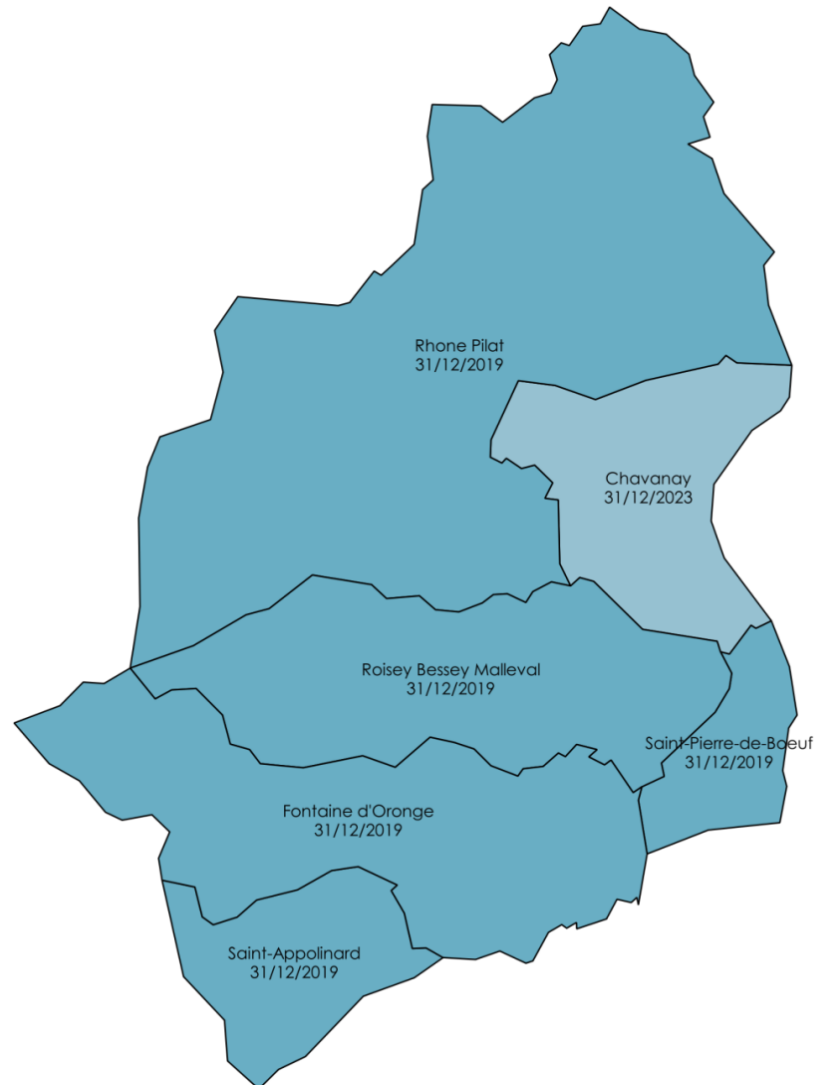


01 – Situation actualisée

- 4 communes se sont positionnées contre le transfert de la compétence assainissement. Le transfert n'aura pas lieu au 01/01/2020. Il est reporté au 01/01/2026.
- 5 contrats de DSP arrivent à leur terme au 31/12/2019.

02 - Résultats de l'étude menée par Espélia : Rappel du mode de gestion actuel pour le service de l'Eau sur le territoire

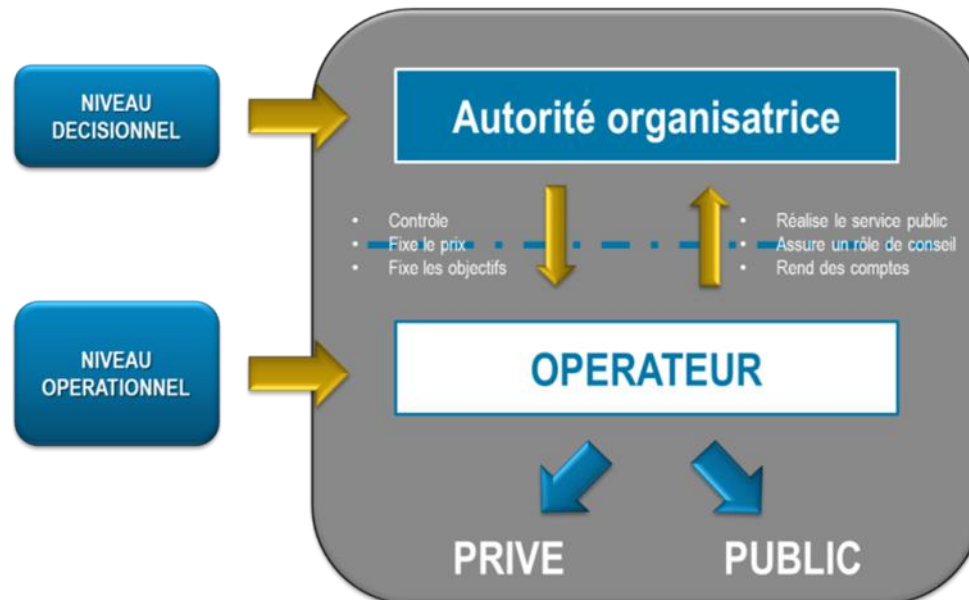
- 6 contrats de DSP
+ 1 marché
production



02 - Résultats de l'étude menée par Espélia : transfert de la compétence AC et modes de gestion (AC/AEP)

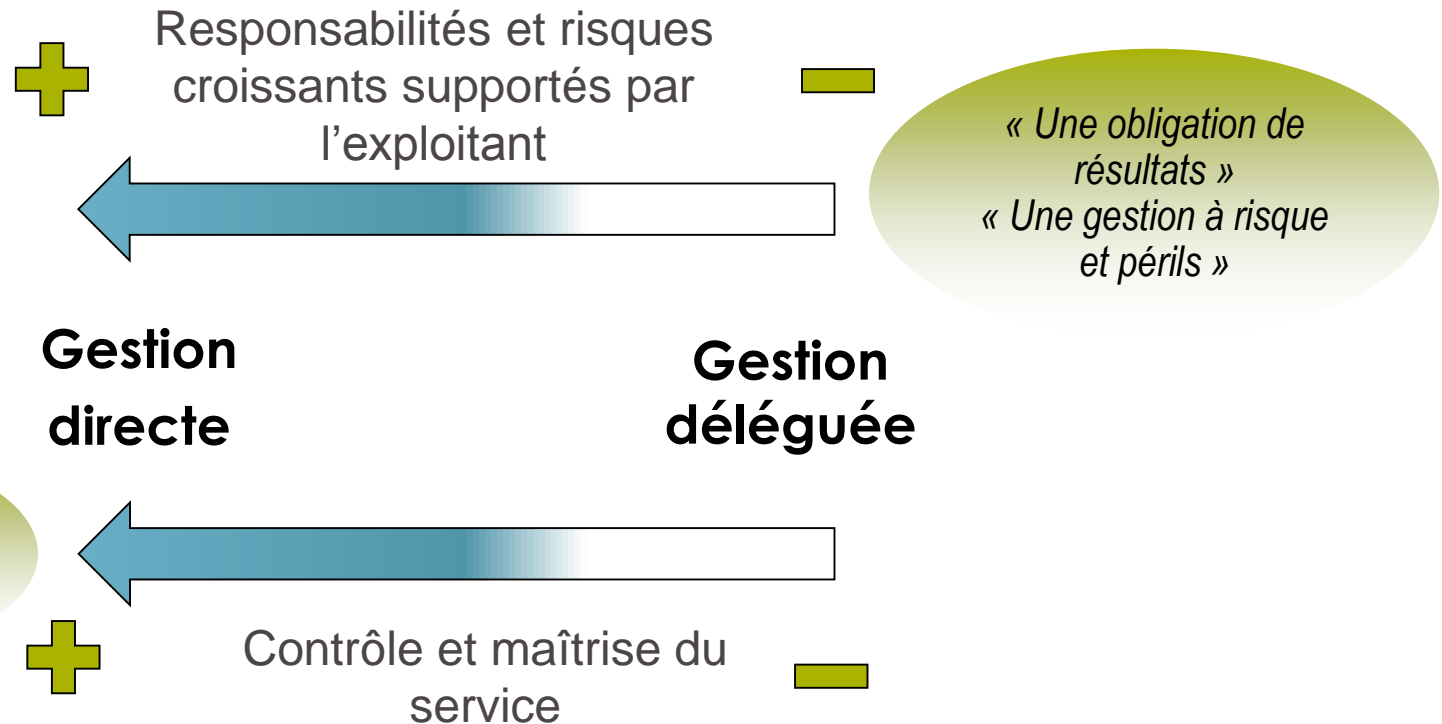
Mode d'organisation vs mode de gestion

- L'organisation des SPIC distingue deux niveaux d'intervention
 - **un niveau stratégique** : il s'agit de la **Collectivité, qui reste l'autorité organisatrice du service** quel que soit le mode de gestion retenu ;
 - **un niveau opérationnel** : c'est à ce niveau qu'intervient le **choix sur le mode de gestion**, et donc la définition de l'opérateur public ou privé et des moyens à mettre en œuvre.



02 - Résultats

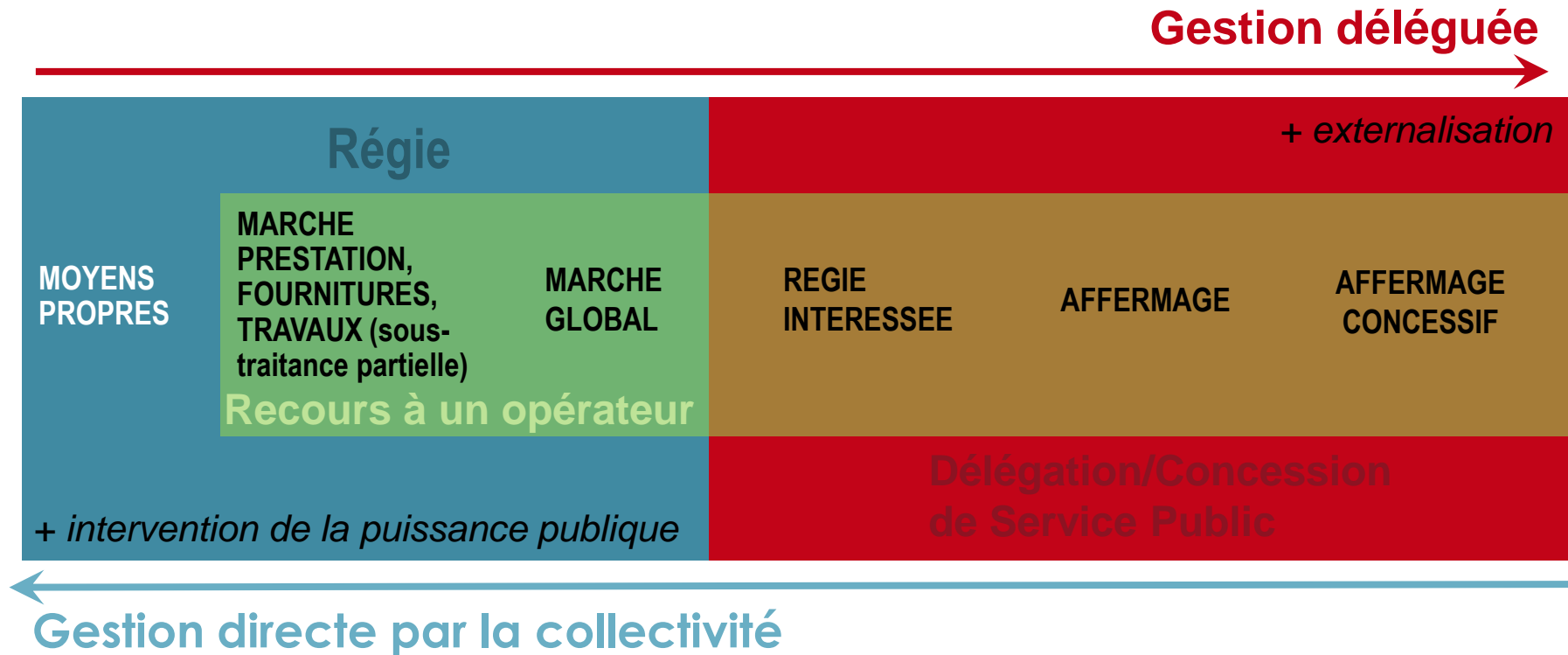
Les principes : 2 scénarios ...



... en apparence

02 - Résultats

Les modalités de mise en œuvre : une palette de solutions



- Simulations réalisées pour une future période d'exploitation de 10 ans
- Evolution des abonnés et des volumes vendus
 - Augmentation du nombre d'abonnés
 - + 1% par an sur l'eau potable
 - Volumes consommés constants, à partir de la valeur moyenne 2013-2015
 - Eau potable 900 000 m³ vendus/an
- Indépendamment du mode de gestion retenu
 - nécessité de **moyens identiques** (nb et qualification)
 - **obligations de reprise du personnel** à conditions salariales et sociales équivalentes,
 - **statut privé des agents** (à l'exception du Directeur et du Comptable pour Régie)

02 - Résultats

Comparaison des scénarios DSP vs Régie par le BE Espélia

Charges d'exploitation

Eau potable

en k€ / an	Total DSP opérateur privé	Total régie
Achat d'eau	3	3
Analyses	19	21
Electricité	121	133
Fournitures et ss-traitance	104	135
Personnel	423	428
Réactifs	13	14
Télégestion	15	15
Véhicules et frais de déplacement ★	40	44
Impôts locaux et taxes	33	17
RUDP, locaux, PTT ★	42	42
Assurances	10	10
Frais de structure	72	36
Impayés	22	22
RODP	11	0
Frais de contrôle	10	0
Investissements	0	0
Renouvellement	122	134
Besoin en fonds de roulement		8
Investissements initiaux		8
Imprévus		11
TOTAL charges d'exploitation	1 061	1 080
Marge	53	0
TOTAL charges + marge	1 114	1 080

Détail sur
l'adaptation
des charges
par scénario
dans les 2
diapos
suivantes

★ Frais liés aux
véhicules et aux
locaux
d'exploitation
comptabilisés en
charges annuelles
de **location** dans
les lignes associées
→ PAS D'ACHAT
→ PAS
D'INVESTISSEMENT

- La simulation financière sur les charges d'exploitation conduit à des **montants équivalents**, la **différence entre les deux scénarios étant de l'ordre de 3,1% et 3,4%** selon la compétence.
- Cet **écart est compris dans les « marges d'erreurs »** de la simulation financière (+/-5%, coûts en valeur 2016)

Adaptation des charges par scénario

- Adaptation des charges pour chaque scénario
 - Charges directes
 - Charges complémentaires

Postes de charges directes	DSP opérateur privé	Régie
Réactifs, analyses	Charges de base	+ 10% (« force » d'achat moins élevée)
Fournitures et Sous-traitance		+ Contrats de sous-traitance spécifiques (ex: gestion de crise, renouvellement compteurs et accessoires réseau)
Renouvellement		
Personnel	Charges de base	Surcoûts liés à la nécessité d'avoir des ETP pleins et un organigramme fonctionnel

02 - Résultats

Adaptation des charges par scénario

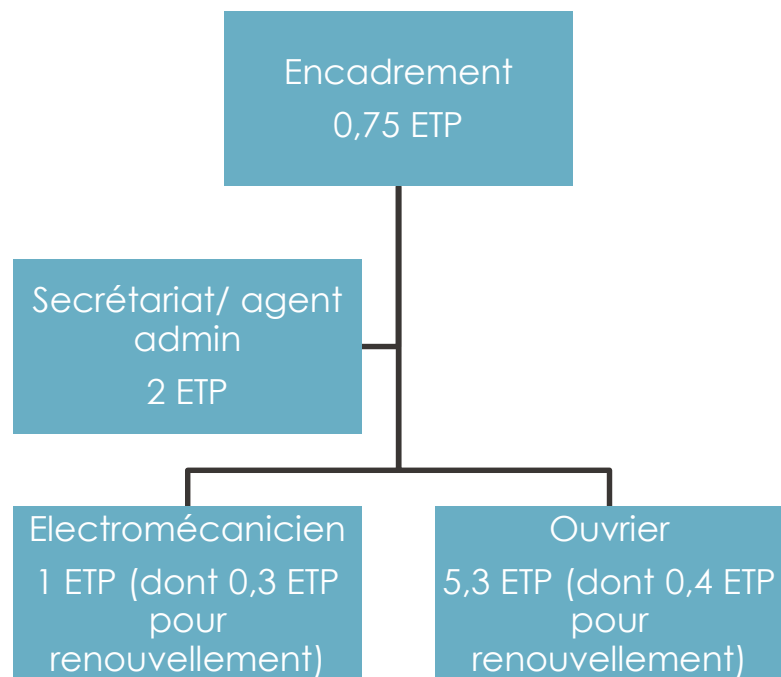
 Charges complémentaires

Postes de charges complémentaires	DSP opérateur privé	Régie
Impôts locaux et taxes	Charges de base	50% des charges de base (pas de CET)
Frais de structure	10%	La moitié des frais en DSP au regard des besoins de moyens supports internes/externes (Rh, compta, etc...)
Frais de contrôle	10 k€/an sur l'eau et 10 k€/an sur l'assainissement	Pas de frais de contrôle
Investissements initiaux et Besoin en Fonds de Roulement <i>(achat de logiciels, petit matériel...)</i>	Pas de BFR (contexte concurrentiel)	Premiers investissements = 80 k€ sur l'eau et 50 k€ sur l'assainissement BFR (financement du décalage entre décaissement des charges et encaissement des recettes)
Imprévus		1%
Marge	5 % (selon contexte concurrentiel)	Pas de marge

02 - Résultats

Dimensionnement théorique des moyens humains

Eau potable - 9 ETP



02 - Résultats

Organisation en Régie

Equipe de la Régie	Tâches sous-traitées
Encadrement : 1 à 2 agents	
8 agents 1 électromécanicien 5 fontainiers 2 agents administratifs à 100%	Entretien espaces verts Gestion de crise Renouvellement accessoires réseau et compteurs

Taille des services suffisante pour pouvoir mettre en place une organisation performante en Régie sur le service eau potable seul.

Détail des charges de personnel et frais de structure en Régie

Eau potable

	ETP	Coût (k€/an)
Fontainier	5	242
Electromécanicien	1	54
Encadrement	0,75	62
Admin/secrétariat	2	85
Total Personnel		443 k€/an *
Frais de structure **		36 k€/an

* dont 15 k€/an dans le cadre du renouvellement (*non pris en compte sur diapo page 13*)

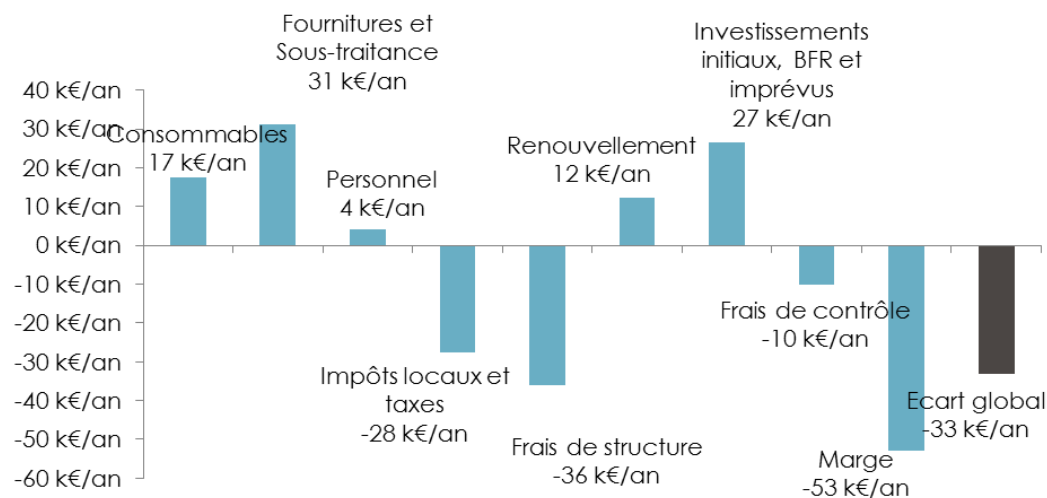
** complément d'astreinte/gestion de grise + fonctions support (RH, compta, etc...)

02 - Résultats

Synthèse comparaison Régie / DSP sur les aspects financiers

- Des charges similaires en Régie et en DSP (écart de 3,1% sur l'eau potable et 3,4% sur l'assainissement, soit dans la marge d'erreur de la simulation)
- Le critère financier n'est donc a priori pas déterminant
- Mais **chiffrage DSP est fonction du contexte concurrentiel lors de la remise en concurrence**

Ecarts de coûts d'exploitation d'une régie comparée à une DSP confiée à un opérateur privé pour le service d'eau potable de la CCPR



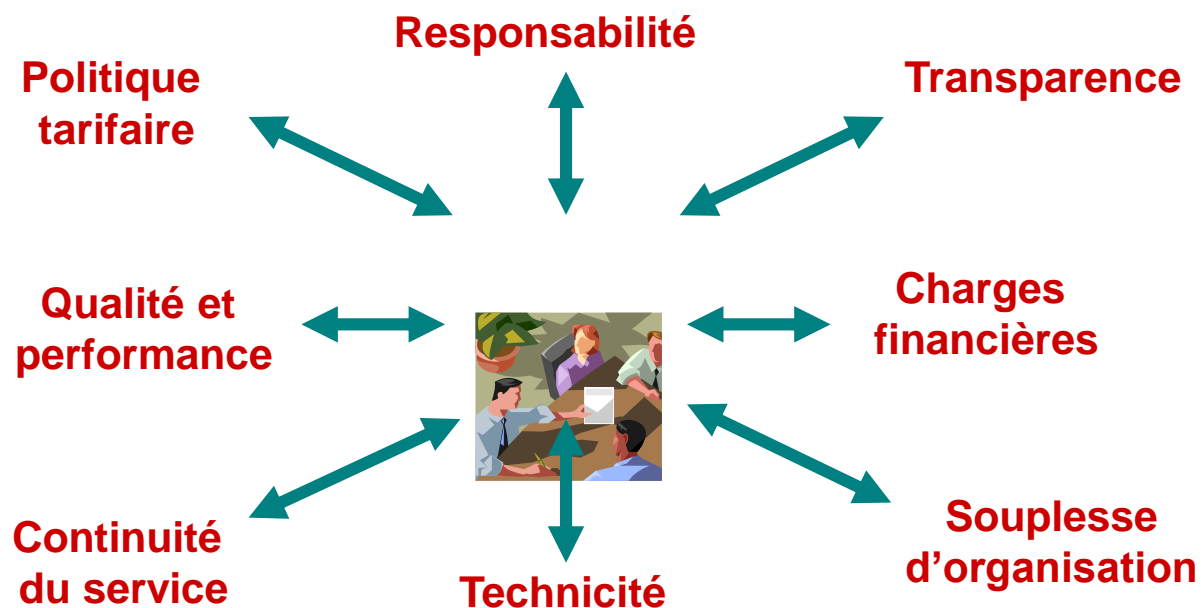
02 - Résultats

Synthèse comparaison Régie / DSP sur les aspects financiers

	Coûts DSP	Coûts Régie	Ecart Régie par rapport à DSP	Commentaires	A titre d'info : Coûts Régie avec Marché global
Consommables	193 k€/an	212 k€/an	19 k€/an	Surcoûts en Régie	193 k€/an
Fournitures et Sous-traitance	104 k€/an	135 k€/an	31 k€/an		104 k€/an
Personnel	423 k€/an	428 k€/an	4 k€/an		423 k€/an
Renouvellement	122 k€/an	134 k€/an	12 k€/an		122 k€/an
Investissements initiaux, BFR et imprévus	0 k€/an	27 k€/an	27 k€/an	Neutre	0 k€/an
Impayés	22 k€/an	22 k€/an	0 k€/an		22 k€/an
Télégestion, locaux, PTT, assurances	68 k€/an	68 k€/an	0 k€/an		68 k€/an
Achats d'eau	3 k€/an	3 k€/an	0 k€/an		3 k€/an
Impôts locaux et taxes	44 k€/an	17 k€/an	-28 k€/an	Gains en Régie	44 k€/an
Frais de structure	72 k€/an	36 k€/an	-36 k€/an		72 k€/an
Frais de contrôle	10 k€/an	0 k€/an	-10 k€/an		10 k€/an
Marge	53 k€/an	0 k€/an	-53 k€/an		85 k€/an
TOTAL	1 114 k€/an	1 080 k€/an	-33 k€/an		1 146 k€/an

- Éléments techniques : 360km de réseau
- 8 340 abonnés
- 8 puits de captage sur le Rhône
- 18 sources captées
- 12 unités de production
- 27 réservoirs
- 22 supprimeurs (200 à 1 400 m d'altitude)

03 – Les autres éléments de choix



- Légende des interrogations :



Questions visant à alimenter la réflexion politique / à définir les critères de choix déterminants

03 – Les autres éléments de choix

Le critère de responsabilité

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none"> • Supporte l'intégralité des risques (juridique, sanitaires, financier, risques techniques liés à l'exploitation du service) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un partage des risques juridiques avec le délégataire • Le délégataire prend en charge les risques techniques et sanitaires liés à l'exploitation et le risque financier • Un risque de déresponsabilisation de la Collectivité



Quelle conception du service public ?

03 – Les autres éléments de choix

Le critère de transparence

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none"> • Une transparence de la gestion technique et budgétaire • Un accès immédiat aux données du service 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés intrinsèques : <ul style="list-style-type: none"> - difficulté de connaissance du coût réel, - nécessité d'un contrôle régulier et rigoureux - un intermédiaire dans la transmission des données du service • Pouvant être levées pour tout ou partie, par des dispositions contractuelles et moyens alloués



Quels objectifs de transparence pour le service public ?

03 – Les autres éléments de choix

La politique tarifaire

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise totale du prix du service dans le temps et ses composantes • Une structuration tarifaire librement définie 	<ul style="list-style-type: none"> • Un prix fixé sur une longue durée • Une maîtrise partielle de la politique tarifaire • Une structuration tarifaire à imposer par la Collectivité



Quelle stratégie tarifaire globale / projet de service ?

03 – Les autres éléments de choix

La qualité et la performance

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de compétences pour pouvoir répondre efficacement à tous les besoins courants : <ul style="list-style-type: none"> - obligation de reprise des personnels en place - compléments éventuels par recrutements • Très faibles possibilités de mutualisation extra-service • Besoin de formation continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Le délégataire dispose de moyens complets : <ul style="list-style-type: none"> - obligation de reprise des personnels en place - compléments éventuels internes / par recrutements • Souplesse de mutualisation des équipes, des compétences et des outils hors contrat • Besoin de formation continue

Un dimensionnement des moyens en régie comme en DSP qui garantit une exploitation de qualité et performante

03 – Les autres éléments de choix

Continuité de service et souplesse d'organisation

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none">• Organisation moyens de crise avec recours à l'externalisation• Contraintes de gestion par la Collectivité de personnel de droit privé	<ul style="list-style-type: none">• Capacité de mutualisation de moyens sur plusieurs contrats• Mutualisation aux échelles régionales voir nationale

Capacité de mutualisation de moyens de crise en délégation, dont une régie à moyens propres ne dispose pas en interne

03 – Les autres éléments de choix

La technicité

Régie	Délégation
<ul style="list-style-type: none">• Le recours à l'expertise spécifique est limitée par la taille du service sauf recours à la sous-traitance• Risques liés à la prise en main de la gestion clientèle• Accès à l'innovation plus difficile : besoin de mise en réseau• L'accès à la R&D plus difficile : besoin de partenariat	<ul style="list-style-type: none">• Sur le plan technique les entreprises disposent de connaissances très pointues en particulier sur les innovations technologiques et d'une expérience significative

Capacité de mutualisation des expertises et de mobilisation de connaissances pointues en DSP, plus difficile en Régie, à relativiser au vu de la complexité relative des installations à gérer (principal risque = prise en main de la gestion clientèle)

04 – Synthèse comparaison Régie/DSP

- Transparence avérée de la gestion en Régie
- Report partiel des risques sur un opérateur en capacité également de mutualiser des moyens au-delà du contrat, dans le cadre d'une DSP,
- en Régie, recours nécessaire à la sous-traitance pour la gestion de crise et une partie du renouvellement
- Gestion RH visant du personnel de droit privé à assumer en Régie
- **Coûts d'exploitation équivalent en Régie et en DSP en raison de la taille réduite de notre territoire intercommunal associée à une configuration particulière amenant complexité relative des réseaux et équipements** (*données sur le service Eau potable*)